

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 1 sur 9

### Sulfate de nickel

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Sulfate de nickel

**Code produit :** NS3700

##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Produits chimiques de laboratoire

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant :

###### États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

##### Ligne d'urgence :

###### États-Unis

###### ChemTel Inc

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Irritation de la peau, catégorie 2

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 2

Cancérogénicité, catégorie 1A

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 1

Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

##### Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

##### Mentions de danger :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 2 sur 9

### Sulfate de nickel

H302 Nocif en cas d'ingestion  
H332 Nocif en cas d'inhalation  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H317 Peut causer une réaction cutanée allergique  
H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation  
H341 Susceptible de causer des anomalies génétiques  
H350 Risque de causer le cancer  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus  
H372 Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets longue durée

#### Déclarations de mise en garde :

P264 Bien se laver la peau après utilisation  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.  
P285 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.  
P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation  
P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises  
P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations  
P273 Éviter de libérer dans l'environnement  
P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P304+P340+P312 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau  
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin  
P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.  
P391 Recueillir le produit répandu  
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé  
P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :**Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification             | Nom               | Poids % |
|----------------------------|-------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>10101-97-0 | Sulfate de nickel | 100     |

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 3 sur 9

### Sulfate de nickel

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Déplacer à l'air frais

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

##### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 4 sur 9

### Sulfate de nickel

#### Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols  
Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate  
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels  
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement  
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| Pays (base juridique) | Substance         | Identification | Concentration autorisée                                              |
|-----------------------|-------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------|
| ACGIH                 | Sulfate de nickel | 10101-97-0     | ACGIH VLS 0,1 mg/m <sup>3</sup> , fraction inhalable, en tant que Ni |
| United States (OSHA)  | Sulfate de nickel | 10101-97-0     | OSHA LEP 1 mg/m <sup>3</sup> , comme Ni                              |

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 5 sur 9

### Sulfate de nickel

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

#### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

#### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|                                          |                                 |
|------------------------------------------|---------------------------------|
| Apparence (état physique, couleur) :     | Solide bleu vert                |
| Odeur :                                  | Inodore                         |
| Seuil d'odeur :                          | Non déterminé ou non disponible |
| Valeur pH :                              | 4 à 5                           |
| Point de fusion / point de congélation : | 53°C (124°F)                    |
| Point/intervalle d'ébullition :          | Non déterminé ou non disponible |
| Point d'éclair :                         | Non déterminé ou non disponible |
| Taux d'évaporation :                     | Non déterminé ou non disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux) :        | Non déterminé ou non disponible |
| Limite d'explosion supérieure :          | Non déterminé ou non disponible |
| Limite d'explosion inférieure :          | Non déterminé ou non disponible |
| Pression de vapeur :                     | négligeable                     |
| Densité de vapeur :                      | Non déterminé ou non disponible |
| Densité :                                | Non déterminé ou non disponible |
| Densité relative :                       | 1.30 g/cm <sup>3</sup>          |
| Solubilités :                            | Soluble dans l'eau :            |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé ou non disponible |
| Température d'autoinflammation :         | Non déterminé ou non disponible |
| Température de décomposition :           | 280 °C                          |
| Viscosité dynamique :                    | Non déterminé ou non disponible |
| Viscosité cinématique :                  | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés explosives                    | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés comburantes                   | Non déterminé ou non disponible |

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 6 sur 9

### Sulfate de nickel

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Conditions à éviter :

La production de poussière.

#### Matériaux incompatibles :

Acides forts.

#### Produits de décomposition dangereux :

Sulphur oxides. Nickel oxide.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Nocif en cas d'ingestion Nocif en cas d'inhalation

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Voie  | Résultat               |
|-------------------|-------|------------------------|
| Sulfate de nickel | orale | DL50 - Rat - 264 mg/kg |

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Provoque une irritation cutanée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Résultat                            |
|-------------------|-------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Provoque une irritation de la peau. |

#### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Peut causer une réaction cutanée allergique Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Résultat                                                                                            |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Peut causer une réaction allergique de la peau.                                                     |
|                   | Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé. |

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Risque de causer le cancer

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Espèce                             | Résultat                  |
|-------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Sulfate de nickel | Sulfate de nickel (II) hexahydraté | Peut provoquer le cancer. |

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 7 sur 9

### Sulfate de nickel

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

| Nom               | Classification                               |
|-------------------|----------------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme |

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Susceptible de causer des anomalies génétiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Résultat                                      |
|-------------------|-----------------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Soupçonné provoquer des anomalies génétiques. |

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Résultat                               |
|-------------------|----------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom               | Résultat                                                                                                                           |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sulfate de nickel | Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition répétée - Dommages aux organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition. |

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Très toxique pour les organismes aquatiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 8 sur 9

### Sulfate de nickel

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                                                                                           |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3288                                                                                    |
| Nom d'expédition approprié UN                | Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Sulfate de nickel hexahydraté (1 :1 :6))             |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 6,1  |
| Groupe d'emballage                           | III                                                                                       |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime                                                                         |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                  |

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                                              |                                                                                           |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3288                                                                                    |
| Nom d'expédition approprié UN                | Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Sulfate de nickel hexahydraté (1 :1 :6))             |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 6,1  |
| Groupe d'emballage                           | III                                                                                       |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime                                                                         |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                  |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 9 sur 9

### Sulfate de nickel

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

|                                              |                                                                                         |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3288                                                                                  |
| Nom d'expédition approprié UN                | Solide toxique, inorganique, N.S.A. (Sulfate de nickel hexahydraté (1 :1 :6))           |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 6,1  |
| Groupe d'emballage                           | III                                                                                     |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime                                                                       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                |

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

|            |                   |                |
|------------|-------------------|----------------|
| 10101-97-0 | Sulfate de nickel | non répertorié |
|------------|-------------------|----------------|

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 2-0-0

HMIS : 2-0-0-X

Date de préparation initiale : 01.16.2018

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**